

SOS Durance vivante

Réunion du 26 mai 2019
Mairie de Mallemort

Compte rendu

Présents :

SOS Durance vivante : Pierre Follet, Solange Follet, Pierre Paliard, Françoise Sinoir, Elisabeth Landais, Alain Rouillard.

L'Etang Nouveau : Pascal Bazile, René Benedetto

Associations Mallemort/Alleins : Mireille Salamon (CADE) Denise Palix (CIQ Mallemort) Robert Nageli (Alleins) Thierry Platon (La parole aux citoyens), Nathalie Kerbrat (La parole aux citoyens)

Rédaction : Alain Rouillard 27 juin 2019

Pierre Follet remercie les groupes de Mallemort/Alleins et notamment Thierry Platon pour avoir accueilli la réunion et réservé la salle.

1/ Le « big jump »

Cette initiative de niveau européen, permet, en organisant un « plongeon » synchronisé dans les différents pays et régions, de mettre l'accent sur la qualité des eaux et l'importance des milieux aquatiques. Cette année, elle se tient le 14 juillet à 15 heures.

L'Etang Nouveau et Pascal Bazile en particulier se mobilisent à cette occasion depuis plusieurs années. Plusieurs lieux ont été mis en évidence : La Roque d'Anthéron, Mallemort, Cheval-Blanc, Lauris, Rognonas...

La perspective d'une baignade dans la Durance s'est heurtée à des réactions de refus, de la Préfecture comme de certains maires. EDF s'y oppose également, sous le prétexte de règles de sécurité. Ces aléas expliquent en partie la faible mobilisation des années précédentes.

Le choix de Lauris, cette année, repose sur l'existence d'une baignade très fréquentée, avec un accès commode à la rivière. La canicule et l'intérêt montant pour les questions de l'eau devraient faciliter la participation. L'Etang Nouveau souhaite le renfort des groupes qui participent à la présente réunion : ils confirment leur accord.

Une déclaration sera déposée par Pascal dans la semaine à la Préfecture (information à la mairie). Pierre Follet fera faire une analyse ponctuelle préalable de l'eau (Françoise signale qu'un programme en cours DREAL/BRGM met en place des points de vigilance sur l'état de l'eau le long de la Durance : affaire à suivre)

Après discussion sur le déroulement et le contenu de la journée, voici les éléments retenus :

- Accueil à partir de 10 h
- Baignade à 12 h
- Pique-nique convivial à 12 h 30
- Parcours canoé dès le matin (le prestataire prend les voyageurs en voiture, les emmène à Cadenet ; la descente Cadenet-Lauris met 1 h 15)
- Ballades (éventuellement à thèmes, par exemple, galets avec un géologue, ou encore découverte de la flore : la Ligue de Protection des Oiseaux se montre intéressée mais elle ne peut se mobiliser dans les délais) : toute la journée
- Autres activités : pêche, sentinelles ...

Communication :

Flyer numérique et imprimé (Pierre Follet)

Banderoles (Etang Nouveau) Fléchage (prestataire du canoé)

2/ Les travaux sur les seuils de la Durance

Le SMAVD a lancé une information sur le déroulement de travaux de réfection des seuils 5 et 6 (entre Pertuis et Villelaure) au cours de cet été. S'il est bien prévu de maintenir les passes à anguilles, rien ne sera fait concernant les passes pour les autres poissons : le « verrouillage » de la Durance, en s'ajoutant à la faiblesse du débit, met en danger la biodiversité, alors même que la rivière et ses abords sont classés en Natura 2000.

René Benedetto, pour l'Etang Nouveau, a saisi le Préfet de Région par une lettre (*jointe en annexe au présent compte-rendu*) demandant :

- Que les passes à poissons soient intégrées aux opérations prévues et qu'un plan d'ensemble soit mis en place
- Que, plus largement, les problèmes soulevés, notamment le rechargement des nappes phréatiques, trouvent leur solution dans la remise en eau de la rivière, comme le prévoit la loi de 1955
- Que soit enfin mise en place l'étude de faisabilité de la STEP-Durance

Il demande un soutien actif de la part des groupes engagés dans l'action pour la Durance.

La question est mise en débat : si tous les participants sont pleinement d'accord avec la demande de prévoir les passes à poisson, la question des STEP (stations de transfert d'énergie par pompage), qui consistent à faire remonter l'eau derrière les barrages quand l'électricité est surabondante, notamment la nuit et à la faire redescendre dans les turbines en heures de pointe) est plus problématique. Certains craignent qu'on s'oriente vers une plus grande artificialisation, d'autres que la logique du système soit directement liée à la production nucléaire. La question est particulièrement complexe et met en question des aspects énergétiques, environnementaux, physiques (transferts de limons et matériaux), économiques et financiers.

L'Etang Nouveau, qui présente cette solution depuis de nombreuses années et s'appuie sur des conclusions convergentes de rapports officiels (Balland, Dambrine), souligne que la lettre est destinée à marquer une base, pouvant servir à une éventuelle action juridique (au titre des échéances de la directive-cadre européenne sur l'eau, dont les délais arrivent à terme ultime en 2023).

Au terme du débat, il apparaît que la demande de lancer l'étude de faisabilité va dans le sens d'une meilleure connaissance des enjeux du projet STEP, ce qui nourrira la réflexion collective. SOS Durance vivante soutient donc la démarche de l'Etang Nouveau indiquée dans la lettre du 23 mai et le fera savoir.

Parallèlement, un contact direct sera établi avec le SMAVD, maître d'ouvrage, pour examiner les adaptations possibles au lancement des travaux.

3/La nature et le droit

L'Etang Nouveau fait part de son expérience, longue et variée, en matière d'action juridique.

Pour engager une action collective en justice, il faut avoir la personnalité morale, principalement le statut d'association. L'Etang Nouveau, s'il a effectivement conduit beaucoup d'actions de ce type, ne l'a fait qu'en dernier recours : malgré les appels aux gouvernements successifs sur la situation extrême de l'Etang de Berre suite aux aménagements hydrauliques de la Durance, il n'a pas été possible de se faire entendre (à l'exception de Michel Barnier, ministre de l'Environnement en 1993). Les associations directement concernées, dont l'Etang Nouveau, ont alors engagé des procédures devant différentes juridictions, y compris la Cour de Justice Européenne.

Quelques exemples :

1994 : projet d'aménagement au débouché de la Touloubre à Saint Chamas, risquant de provoquer la subversion de la Petite Camargue ; l'association déclenche, en urgence, une consultation d'avocate, laquelle intervient dans l'enquête publique : le projet est arrêté

Risque SEVESO à Châteauneuf les Martigues : un arrêté du Préfet est déféré devant le Tribunal Administratif

1997 : la Coordination des Pêcheurs, avec l'appui de l'Etang Nouveau, saisit la Cour Européenne de Justice ; elle recourt à des avocats italiens (peut-être plus indépendants ?) et obtient en 2006, après intervention de la Commission européenne auprès de l'Etat français, des modifications majeures dans le dispositif de rejet des eaux dans l'étang de Berre. Malheureusement, en 2018, en violation directe des accords passés, un nouveau rejet brutal d'eaux noires remet tout en question. Une nouvelle action est lancée avec appel à souscription pour la financer.

2014 : dépôt de plainte contre le ball-trap de Cabannes , situé en bord de Durance (et même dedans les jours d'inondation...) pollue gravement le site (plomb et arsenic dans les cartouches). Le Préfet prend un arrêté de mise en demeure en 2016 et l'association du Ball Trap est dissoute.

Toutes les actions ne réussissent pas : l'Etang Nouveau a saisi le Tribunal Administratif de Nîmes du projet de zone d'aménagement de La Voguette à Cavaillon mais a, malheureusement été déboutée. Elle organise un nouveau dépôt.

Pour engager une action devant la Justice, il faut s'appuyer sur un texte. Il en existe de nombreux, tant le droit de l'environnement et de l'urbanisme est divers et complexe, avec parfois des contradictions. Le principal problème est qu'il n'existe pas de texte protégeant la Durance (et ses affluents) en tant que telle : la loi de 1955, au contraire, est la base juridique des aménagements ; par contre, on peut s'appuyer sur les articles qui prévoient une restitution de l'eau dans le lit naturel en cas d'insuffisance d'alimentation des canaux d'irrigation et des nappes phréatiques.

Une autre difficulté est l'évolution très négative de la législation, de la jurisprudence et des mesures administratives, qui laissent le champ libre aux promoteurs, voire aux collectivités, même lorsqu'elles agissent illégalement. On peut lire un article paru dans Le Monde daté du 25 juin 2019 : « Droit de l'Environnement en France, une régression généralisée » signé d'un grand nombre de juristes, enseignants et avocats, qui met en évidence outre le nombre impressionnant des atteintes portées, l'écart entre les discours gouvernementaux et la réalité. La capacité d'intervention des associations est constamment réduite, les études d'impact sont de moins en moins obligatoires et les commissaires-enquêteurs qui rendent des avis négatifs sur les projets importants, sont mis au pas. *[Cet article sera diffusé par Pierre Paliard.]*

Une partie des agents de l'Etat (y compris des cadres de haut niveau), assistent, impuissants, à cette désagrégation et encouragent (discrètement...) les associations à maintenir la pression. Les participants, originaires de Mallemort et Alleins, insistent sur la nécessité, pour les associations, d'être réellement indépendantes des élus, lesquels, dans certains cas, portent des projets dangereux : c'est le cas du projet de parc photovoltaïque Voltalia de Piboulon (la petite Crau de Mallemort). Sous couvert d'accroître la production d'énergies renouvelables, le projet entraînera la destruction d'un site exceptionnel. Lors de l'enquête publique, il a reçu un avis favorable du commissaire-enquêteur. L'association « La parole aux citoyens », dont un des objets statutaire est la défense de l'environnement, outre une pétition, a élaboré et déposé un recours pour excès de pouvoir (c'est possible sans avocat en

première instance) contre le permis de construire. Pour la suite, elle s'appuie sur des avocats et des membres de France Nature Environnement.

4/La privatisation des barrages

L'action contre la mise en concurrence des installations hydroélectriques prend de l'ampleur : de nombreuses manifestations sont organisées sur les sites mêmes et de plus en plus d'organisations y prennent part. Les élus commencent à se préoccuper de cette question, y compris des maires de communes riveraines de la Durance. Le sujet prend un nouvel écho avec le lancement des signatures de soutien au projet de Référendum d'Initiative Partagée contre la privatisation d'Aéroport de Paris qui, malgré les obstacles gouvernementaux (dont un site internet particulièrement difficile d'utilisation) connaît un début de succès majeur. Les incitateurs du RIP (248 députés de tous bords) ont clairement indiqué que leur initiative visait, au-delà d'ADP, les projets de privatisation d'équipements essentiels pour le pays, dont l'hydroélectricité.

Cela n'est pas sans effet : le Gouvernement semble hésiter. Dans sa déclaration de politique générale, le 12 juin, Edouard Philippe a affirmé s'agissant des concession hydroélectriques, que, si elle respecterait le droit européen, la France ne laisserait pas « le morcellement de ce patrimoine commun des français ». Les termes restent ambigus, d'autant plus que le projet Hercule lancé par la Direction d'EDF (dont l'Etat est actionnaire à 83%) vise à séparer l'entreprise en 2 entités :

- Un EDF bleu, détenu à 100% par l'Etat contenant, outre RTE (le grand réseau de transport d'électricité), le nucléaire (à risque et fortement endetté) et les « grands barrages »
- Un EDF vert, ouvert aux capitaux privés, comprenant les énergies renouvelables, les centrales thermiques et le réseau de distribution final (ENEDIS).

Ce projet fait l'unanimité contre lui et les réactions syndicales sont particulièrement fortes. S'agissant de l'hydroélectricité, EDF a déjà créée une branche appelée PAH (petits aménagements hydroélectriques) : toute la question est de savoir où passe la limite entre les « grands » et « petits » aménagements. En outre, de quelle manière la logique de chaîne sera-t-elle respectée ? Ainsi, Serre-Ponçon est, incontestablement, un grand barrage (c'est la plus grande retenue d'Europe) : cette qualité entraînera-t-elle le classement de toute la chaîne dans les grands équipements ?

Face à ces ambiguïtés, EDF a suspendu son programme d'investissement en hydraulique, ce qui est préoccupant, non seulement en ralentissant la modernisation mais en accroissant les risques d'exploitation. Est-ce la raison pour laquelle il n'est pas donné suite aux demandes répétées de l'Etang nouveau pour une étude de faisabilité sur une STEP-Durance (à laquelle s'ajoute la réticence de nombreux élus qui n'ont pas envie de voir revenir les eaux sur les zones qu'ils aménagent en secteur potentiellement inondable ...) ?

On lira avec intérêt l'article à la fois synthétique et complet de REPORTERRE, qui est accessible à partir du Padlet de SOS Durance vivante.

Dans cette ambiance particulière, Renaud Muselier, président de la Région, a répondu, brièvement, aux signataires de la lettre ouverte que Pierre Follet et René Benedetto lui ont adressée (*voir également sur le padlet*). Comme il manifeste son souci « d'accompagner au mieux [n]otre démarche », nous proposons de le prendre « au pied de la lettre et de solliciter une rencontre avec le membre de son cabinet auquel il a transmis le dossier. La lettre, *jointe au présent compte rendu*, lui sera adressé ces prochains jours.

Julien AUBERT, député LR du Vaucluse, a fait répondre à Alain Rouillard, qu'il soutenait la démarche, d'autant plus qu'il était signataire du texte des 101 députés contre la privatisation. En retour, nous lui demanderons de le rencontrer.

Pierre Follet prendra contact avec les collectifs de lutte mobilisé sur ce sujet pour envisager les actions communes à développer dans ce nouveau contexte.

5/Bilan de notre présence à « Un Dimanche en Durance »

Le SMAVD inaugurerait là une forme d'intervention (grand public et ludique) assez éloignée de ses activités habituelles. Le résultat a été au-delà des espérances : un public nombreux et intéressé par les activités (canoé-kayak, ballades, calèches, guinguette, stands, concert sur l'eau) mais aussi souvent accessible aux enjeux de la Durance. De ce point de vue, notre initiative commune de participer au moyen d'une intervention originale issue du Land-Art, les Sentinelles, initiée par Thierry Platon et préparée avec Françoise Sinoir, s'est révélée particulièrement opportune et fructueuse. Les hésitations de départ du SMAVD sur notre présence ont laissé place à une satisfaction d'autant plus forte que, placées à l'entrée, les Sentinelles interpellaient directement les arrivants de toutes générations. Plus d'une centaine de personnes ont ainsi réalisé leur propre sentinelle et l'ont placée à différents endroits significatifs de la démarche, souvent au bord même de la Durance. Le reportage publié par Thierry et Muriel Platon, *publié sur le padlet*, en donne une belle illustration.

Les représentants du SMAVD, dont le directeur, Monsieur Doddoli, (rencontré par Pascal Bazile) se sont montrés satisfaits, au point qu'il est envisagé de prolonger cette manifestation au cours des années à venir, à d'autres endroits. Monsieur Doddoli confirme le projet d'une réunion avec nous en septembre.

Au-delà de la manifestation elle-même, qui nous a donné l'occasion de mieux nous faire connaître, le développement d'une relation avec le SMAVD, un des acteurs majeurs de la Durance, est important : nous ne partageons pas, loin s'en faut, toutes les options et actions de cet organisme, mais avancer vers une prise en compte globale des enjeux du bassin de la Durance nécessite de pouvoir traiter au fond des questions majeures qu'ils impliquent. Le projet de SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) pourrait en fournir une occasion.

Copie de la lettre adressée au Préfet par l'Étang Nouveau



Association loi 1901 créée en 1988

L'ÉTANG NOUVEAU

Pour la réhabilitation de l'Étang de Berre, de la Durance et du littoral et leur mise en valeur au profit de tous.

Agréée « Environnement » Bouches du Rhône et Vaucluse.

A Monsieur le Préfet des bouches du Rhône, Préfet de Région.

Objet : Normalisation du renforcement des seuils 5 et 6 et autres seuils sur la Durance.
Étude de la restitution de son eau à la rivière.

Monsieur le Préfet,

Le SMAVD annonce, dans l'été 2019, des travaux de renforcement des seuils 5 et 6, situés sur la Durance, communes de Pertuis, Villelaure et Le Puy Sainte-Réparate, DJ.

Ce projet appelle trois remarques et deux requêtes de la part de L'Étang Nouveau.

1 - De très nombreux seuils barrent le lit de la Durance. Ils ne comportent pas les passes à poissons. Et la réfection des seuils 5 et 6 ne prévoit pas la mise en place de ces passes.

Dans l'immédiat, nous vous demandons de faire modifier ce projet dans ce sens et de faire établir un plan global de normalisation des seuils en Durance.

2 - Les seuils visent à maintenir le niveau des nappes alluviales. Ils se sont multipliés, suite au détournement de l'eau de la rivière dans un canal usinier. Ce sont des soins palliatifs.

En effet, quand les experts du climat annoncent une diminution de 50% de l'étiage de la Durance d'ici 2050, les seuils ne suffiront pas pour maintenir le niveau des nappes alluviales.

La loi 55-6 d'aménagement de la Durance, article 5, prévoit le rechargement des nappes, par remise en eau du lit de la rivière. Cette procédure serait plus efficace que les seuils, au moins pendant le temps où la Durance ne sera pas encore devenue un oued.

3 - Vues les conséquences du détournement de l'eau de la Durance, sur la ressource en eau, la rivière, l'étang de Berre et le littoral, la restitution de son eau à la rivière est une urgence vitale. La structure de la chaîne Durance permet d'envisager cette restitution par transformation de la chaîne Durance en STEP, avec un bénéfice énergétique majeur.

Mais, malgré des avis compétents favorables, le statu quo du détournement prévaut. DJ.

Face au changement climatique, pour une avancée décisive de la transition énergétique dans la région PACA, nous vous demandons de faire réaliser l'étude de faisabilité de la STEP-Durance.

Recevez Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour L'Étang Nouveau René Benedetto Président

Le 23 mai 2019

PS. Pendant l'été 2018, des travaux en Durance ont donné lieu à des rejets d'eaux boueuses noires, dans l'étang de Berre. Il a ainsi subi une dégradation profonde dont il garde encore - et gardera longtemps - les séquelles. Ces rejets d'eaux boueuses noires ont suscité l'indignation et la colère des riverains et usagers. Une récurrence en 2019 susciterait une insurrection citoyenne.

Documents joints :

Article SMAVD seuils 5 et 6

Document de L'Étang Nouveau 4 pages A5

Lettre qui sera adressée à Renaud Muselier

SOS Durance vivante

L'Etang Nouveau



Monsieur Renaud MUSELIER

Président de la Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur
Hôtel de région
27, place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20

Objet : contre la privatisation des barrages, pour un projet partagé de la Durance

Monsieur le Président,

Par votre réponse du 28 mai 2019 (V/ref RM/MRU-A19-09102), vous avez bien voulu manifester votre intérêt pour la lettre que nous vous avons adressée, visant, en refusant la privatisation des barrages, à mettre en place un projet partagé de la Durance.

Le sujet est d'actualité, à plusieurs titres. Nombre d'élus parmi les riverains de la Durance et, en particulier plusieurs maires, s'émeuvent des conséquences d'une mise en concurrence des concessions. La direction d'EDF rend public un projet de réorganisation qui suscite de nombreuses réactions. La proposition de référendum d'initiative partagée relative au statut d'Aéroport de Paris, actuellement soumise à la signature des Français met en lumière la question du maintien dans le secteur public des infrastructures vitales pour le pays et notamment les barrages et centrales hydroélectriques.

Il nous paraît donc nécessaire et urgent d'avancer sur les questions que nous avons abordées : vous indiquez dans votre lettre avoir transmis notre demande au conseiller en charge de cette thématique au sein de votre cabinet, afin qu'il en assure le suivi. Nous souhaitons le rencontrer au plus vite et, à cette fin, nous sommes disponibles pour fixer avec lui la date et les modalités d'une réunion.

Nous vous remercions, monsieur le Président, pour votre compréhension et nous vous adressons l'assurance renouvelée de notre considération distinguée.

Pour SOS Durance vivante, Pierre FOLLET
La Grande Bastide 84530 VILLELAURE
folletpierre@yahoo.fr

Pour l'Etang Nouveau, René BENEDETTO
Avenue Adam de Craponne 13250 SAINT-CHAMAS
letangnouveau@free.fr